

“la population de Terre-Neuve?” Il est possible que cette clause n’ait pas retenu l’attention parce que ni le livre blanc fondé sur le rapport Amulree, ni le texte principal du projet de loi parlementaire qui en découlait, n’en faisait mention explicitement. Encore en novembre 1933, le Premier ministre de Terre-Neuve, M. Alderdice, fit valoir que toute demande future en vue du rétablissement d’un gouvernement responsable émanant des représentants élus qui l’avaient abrogé devrait être honorée sur présentation. Lors des débats sur le projet de loi concernant Terre-Neuve à la Chambre des Communes britannique, en décembre, de nombreux députés demandèrent avec insistance que la décision sur la question de savoir quand les conditions du rétablissement d’un gouvernement responsable pourrait être jugées suffisantes, devraient non pas provenir du gouvernement britannique seul, mais également reposer sur l’expression de la volonté des Terre-Neuviens eux-mêmes. En dernière analyse, le parlement britannique endossa l’idée d’une demande expresse émanant de la population de Terre-Neuve, en incluant une disposition à cet égard dans la loi sur Terre-Neuve qui entérinait explicitement les recommandations de la Commission Amulree.

Il est révélateur, voire ironique, qu’une disposition, qui manifestement visait à rassurer l’opinion quant au rétablissement rapide d’un gouvernement responsable (elle ne visait rien d’autre) devint en fait une condition qui retarda et finalement empêcha cette mesure. C’est en effet cette disposition qui (en partie par suite des efforts bien intentionnés d’un député britannique qui souhaitait ardemment voir Terre-Neuve rester indépendante) mena à l’établissement de la Convention nationale, puis à un referendum qui présentait le Canada comme une option et enfin à l’adhésion de Terre-Neuve au Canada. Les gouvernements héritiers de traditions anciennes ont la mémoire longue. En acceptant les recommandations de la Commission Amulree et en se conformant, non sans arrière-pensée peut-être, aux propositions subséquentes avancées par ses critiques, le gouvernement britannique aura peut-être songé à un précédent gouvernement de Terre-Neuve qui avait laissé la classe commerçante étouffer le parlement en 1865 et 1866, faisant ainsi obstacle à la population de Terre-Neuve alors que pour une fois, bien que naïvement, elle avait eu le bon sens d’entrevoir l’avenir politique de l’île selon la même optique que, dans sa sagesse, le gouvernement britannique lui-même.<sup>9</sup>

P. A. BRIDLE

---

<sup>9</sup> Sources: R. A. MacKay, ed., *Newfoundland. Economic, Diplomatic and Strategic Studies*. Toronto: Oxford University Press, 1946; S. J. R. Noel, *Politics in Newfoundland*. Toronto: University of Toronto Press, 1971; documents du Grey of Howick, Archives publiques du Canada, (MG 27 II B2). Sources britanniques: Public Records Office, références DO 35 412/413/414 et DO 114/58; *Report of the Royal Commission, 1933*. (“Amulree Report”), Command 4480, novembre 1933; *Papers Relating to the Report of the Royal Commission, 1933*. Command 4479, novembre 1933; Chambre des Communes, *Débats*, décembre 1933; Public General Acts and Measures, 24 et 25, Geo V, 1933-34.